

La liaison en français

Quelques conditionnements morphosyntaxiques et lexicaux

Bernard Laks & Denis Le Pesant

Université Paris Ouest & CNRS: MoDyCo
200, avenue de la République 92001. Nanterre (France)
bernard.laks@u-paris10.fr denis.lepesant@wanadoo.fr

Abstract

French liaison is not to be considered as a unified phenomenon. We underline the interplay of three dynamics. The first is a phonological one aiming to drop final consonants. The second is morphological in nature as its main purpose is the preservation of number and person marks. The third one is orthographical. It promotes the visual form of written words. Contradiction between those three dynamics leads to state of equilibrium. Moreover, we assume that the notion of *liaison* does not apply to such environments as clitic pronouns, pseudo-lexemes put inside an idiom, determiners, or adjectives put in front of a noun, and conclude that the *categorical liaison* does not probably exist at all in French.

Keywords: liaison in French, phonological dynamic, morphological dynamic, orthographical dynamic, morpho-syntactic conditions, so-called categorical liaison.

1. La liaison en français

1.1. Approches et définitions

En règle générale, les mots français à consonne finale voient au cours du moyen-âge cette consonne progressivement cesser d'être prononcée, sauf parfois devant voyelle. C'est le cas de :

chat, repas, bout, coup, beaucoup, roux

Prononciation ancienne : ʃat, rəpas, but, kup, bokup, ru(k)s

Prononciation contemporaine : ʃa/, r(ə)pa/, bu/, ku/, boku/, ru/

Toutefois, quelques persistances régionales sont observées. Seguy 1950: 22 écrit ainsi, à propos du français tel qu'il est parlé à Toulouse, que « *dans le midi toutes les*

lettres se prononcent ». Il en veut pour preuve le fait que la consonne [k] des mots suivants se prononce encore à Toulouse au milieu du 20^{ème} siècle en position finale :

estomac, broc, escroc, joug, aspect, respect, marc, zinc

Seguy 1950 parle à ce propos d'*hypercorrection* et l'explique par l'influence de l'usage graphique (l'orthographe) sur l'usage oral. Il est intéressant de relever, à propos de *zinc*, que l'usage « hypercorrect » a fini par triompher en français standard contemporain, où la consonne finale est dorénavant fixe.

Dans certains cas, plutôt que de chute (*amuïssement*) de la consonne finale, il vaut mieux parler de *vocalisation*. C'est ce qui passe, dans les exemples ci-dessus, pour *broc* et *escroc* qui, prononcés initialement [brɔk] et [eskɾɔk], sont aujourd'hui prononcés [bro] et [eskro].

La flexion du pluriel, consonantique, peut s'accompagner d'un phénomène de vocalisation. C'est ainsi qu'à propos des mots à finale consonantique en [l] au singulier, et vocalisée au pluriel, tels que :

cheval/chevaux, travail/travaux, ciel/cieus
bal/baus, portail/portaus, col/cous, rossignol/rossignous, appel/appeaus
fol/fous, sol/sous, agnel/agneaus

Léon Clédat 1917: 154 propose une approche, caractéristique de sa manière, marquée par un souci de l'usage et des fréquences. Il écrit :

Les noms qui s'employaient souvent aux deux nombres ont conservé les deux formes ; [...] ceux qui s'employaient surtout ou exclusivement au singulier [...] ont maintenu la forme avec l non vocalisé; [...] ceux qui s'employaient surtout au pluriel [...] ont refait le singulier sur le pluriel.¹

Considérons à présent la phénoménologie de la *liaison*. Il s'agit également d'un

¹ On pourrait s'étonner de la notion de *vocalisation* à propos du passage, par exemple, de *fol* à *fous*. Pourquoi ne pas dire : « amuïssement de la consonne [l] accompagné d'une variation de la voyelle qui la précède immédiatement (passage de [ɔ] à [u]) » ? Ce serait sans compter sans le fait que *fous* se prononçait [fɔus]. Il en va de même avec *agneaux* et *travaux*, qui se sont prononcés [aɲɔus] et [travaus]. Le souvenir des diphtongues [ɔu], [au] etc. s'est conservé dans l'orthographe.

phénomène d'*amuïssement* ou de *vocalisation* d'une consonne finale lorsqu' elle est suivie par une autre consonne. Dans le cas considéré, la consonne constitue le phonème initial du mot suivant. Clédat 1917: 163 écrit encore :

La liaison des mots entre eux avait pour effet, au moyen-âge, d'amüir ou de vocaliser la consonne finale, qui se maintenait naturellement devant voyelle comme à la pause. Elle a pour effet aujourd'hui de maintenir devant voyelle la consonne finale lorsqu'elle est tombée partout ailleurs, et c'est ce que nous nommons proprement une "liaison".

Quelques phénomènes de *vocalisation* de la consonne finale se maintenant « *naturellement devant voyelle comme à la pause* » (pour reprendre les mots de Clédat) se sont conservés en français contemporain. Ainsi :

Un bel enfant la consonne finale de l'adjectif est conservée devant la voyelle du nom suivant

Un beau château la consonne finale [l] est vocalisée devant la consonne initiale [ʃ] du mot suivant².

Considérons enfin un exemple d'amuïssement de la consonne finale se maintenant devant voyelle :

ʒe boku travaje (*J'ai beaucoup travaillé*)

ʒe bokupapri (*J'ai beaucoup appris*)

Nous faisons donc nôtre la définition synthétique de Clédat 1917, selon qui la *liaison* est un phénomène de « non-amuïssement » de la consonne finale d'un mot devant la voyelle initiale du mot suivant.

1.2. Cinq questions concernant la liaison

- a) Certains mots ne permettent jamais la chute de leur consonne finale :
but, troc, sac, trac, net, brut, sec, avec (en français moderne standard)

2 En réalité, l'évolution comporte trois étapes, la dernière étant une « dé-diphthongation » de [beo]. On a donc : [bel] → [beo] → [bo] (prononciation contemporaine). En adoptant un traitement strictement phonologique, nous nous écartons donc ici d'un traitement par supplétion morpholexicale, tel celui de Bonami, Boyé & Tseng 2005.

Il ne s'ensuit pas qu'ils se lient devant voyelle ou qu'ils resyllabent avec la voyelle suivante : *sak-o-rãz* vs **sa-ko-rãz* (*sac/orange*). De plus, certaines consonnes ne sont jamais liantes :

Les seules consonnes passibles de lier sont : *s, z, x, t, d, n, r, p, g*. Pour *p* et *g* la liaison est limitée aux mots *trop, beaucoup* et *long* (Grammont 1933: 42).

b) Certains mots ayant perdu la consonne finale, encore présente dans le paradigme, ne se lient jamais devant voyelle : *drap, galop, coup*. Clédat 1917 favorise à nouveau ici une explication fréquentielle : « L'emploi très fréquent d'un mot à la pause est aussi de nature à protéger la consonne finale (*brut, but, sec, las*) ».

c) Une liaison normalement autorisée peut être impossible dans certains environnements :

J'ai travaillé beaucoup à Paris : 3e travaje boku/ a pari (* 3e travaje bokup a pari),
Vous allez au zoo (! vuzalezozo)
Cela il l'a beaucoup été (! s(ə)laillabokupete)

d) Une liaison autorisée peut n'être que facultative dans un contexte donné :

J'ai beaucoup appris : 3e bokup apri ; 3e boku/ apri

e) Dans certaines suites, la liaison semble présenter présente un caractère d'obligation :

deux amis (døz ami) *très ému* (trez emy)
* dø/ ami * tre/emy

Les consonnes finales graphiques du français se laissent classer en 4 catégories :

- les consonnes finales qui ont définitivement chuté et qui, bien que présentes dans le paradigme, ne font jamais surface et ne lient donc pas
- les consonnes finales qui ne sont pas tombées et qui ne se lient jamais devant voyelle
- les consonnes finales qui peuvent se lier devant voyelle
- les consonnes finales qui doivent se lier devant voyelle

On ne s'intéressera ici qu'aux problèmes c), d) et e), et plus particulièrement au problème e).

1.3. Les effets de la liaison sur la syllabation

Soit l'expression *deux aimables enfants*. Les deux liaisons, obligatoires, sont signalées par des soulignements. Marquons la syllabation en scandant l'expression comme si elle faisait partie d'un vers classique. Cela donne *dø-ze-ma-blə-zã-fã* et non **døz-e-ma-bləz-ã-fã*.

De la même façon, l'expression *on a le temps* est syllabée *õ-na-l(ə)-tã* et non *õ-na-l(ə)-tã*. En somme, la liaison fait fi de la séparation entre les mots. C'est ce qu'écrit Delattre 1951 :

Le français enchaîne les mots, quitte à perdre de vue leurs limites. D'où l'impression unie, liée, que donne la chaîne parlée. Les syllabes ne cherchent aucunement à éviter de chevaucher les mots (...). La consonne d'enchaînement peut être une consonne qui se prononcerait de toute façon dans le mot isolé : petite amie ('enchaînement' proprement dit) ou une consonne qui serait muette dans le mot isolé: petit ami ('liaison'). Dans les deux cas, on s'efforcera d'ouvrir la dernière syllabe du premier mot comme si c'était la syllabe intérieure d'un mot: pe-ti-tesse, et de faire succéder les syllabes d'une manière aussi coulante, unie, liée, que si c'étaient les syllabes successives d'un mot.

Cette tendance à la *syllabation ouverte est typique du français*. La diachronie de nombreuses langues romanes montre un mouvement constant et radical vers cette syllabation ouverte. La chute des consonnes finales n'en est que la conséquence (cf. Martinet 1955). Le sandhi externe qui caractérise la liaison enchaînée et resyllabée constitue la marque de cette dynamique profonde.

On sait que la fréquence de la liaison dépend pour partie du niveau stylistique (Grammont 1933, Delattre 1955, 1966, Encrevé 1988). La conversation ordinaire est pauvre en liaison, la conversation soignée un peu plus riche. Quant à la parole publique (conférence, discours, théâtre etc.), elle présente une fréquence importante avec des phénomènes typiques tels que le non enchaînement (Encrevé 1988, Laks 2007). De

façon générale, comme l'a montré Encrevé, la liaison se présente comme un processus sociolinguistique inversé dont la fréquence est liée au niveau d'hétérosurveillance sociale qui s'exerce sur le locuteur.

2. Les limites d'une conception strictement phonologique la liaison en français

Dans la longue histoire des traitements de la liaison, qui commence dès l'institution du français au 16^{ème} siècle (Palsgrave 1530), les descriptions phénoménologiques abondent, de même que les cacologies (Thurot 1881-1883). Au 19^{ème} siècle et dans la première moitié du 20^{ème} encore, l'analyse phonologique du phénomène est adossée à un corpus descriptif précis et détaillé. La liaison y apparaît comme un phénomène complexe, profondément hétérogène et variable, conditionné par des facteurs très divers relevant de niveaux linguistiques différents (phonétique et euphonie, rythmique et accent, fréquence lexicale et niveau stylistique, type de construction syntaxique, force du lien syntactico-sémantique, sémantique et pragmatique du composé). En proposant un traitement formel de niveau strictement phonologique, en considérant la liaison comme un phénomène stable et univoque et en restreignant les données considérées aux descriptions normatives de Fouché 1959, la phonologie générative introduit une rupture formelle, conceptuelle et empirique dans cette histoire.

2.1. La liaison en phonologie générative

Première application de la phonologie générative au français et parmi les toutes premières mises en œuvre du système de SPE (Chomsky & Halle 1968), Schane 1967, 1968 définit la liaison comme un phénomène dont l'analyse serait strictement circonscriptible au niveau phonologique. Postulant au niveau lexical une représentation abstraite qui contient toujours la Consonne Liée (CL), il reprend sans le dire le concept de consonne latente (Damourette et Pichon) et suppose qu'elle est toujours réalisée dans un contexte d'initiale à Voyelle. La liaison est alors un **processus** par lequel la CL se trouve être prononcée, parce qu'elle ne chute pas, et ne pas chuter parce que l'initiale Voyelle la protège de la chute. Cette conception, qui fait fi de toute la complexité phénoménologique décrite, met en œuvre un formalisme strictement phonologique. Sous une forme ou une autre, ce formalisme qui a perduré pendant vingt ans se lit comme une tautologie. En effet, quelles que soient les adaptations à des cadres

théoriques génératifs et post-génératifs différents depuis la proposition initiale de Schane le traitement présuppose une Consonne Liée lexicalement présente qui se prononce devant initiale vocalique et qui chute partout ailleurs. Sous les diverses sophistications formelles, on ne retrouve rien d'autre que la définition normative et pédagogique des manuels « La liaison consiste à prononcer une consonne finale de mot, muette partout ailleurs, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ». Ce type de stipulation repose sur une hypothèse lexicale elle-même circulaire (i.e. c'est la présence éventuelle d'une CL à l'oral qui fait postuler une CL) et n'atteint pas à l'adéquation descriptive et explicative requise. Reprenant cette approche, les traitements formels par représentation sous-jacente de CL et processus de chute, ou de non liage syllabique, doivent eux aussi être considérés comme de pures stipulations qui n'expliquent rien.

2.2. *En réaction contre Shane*

A l'opposé de cette conception, Morin & Kaye 1982 réintroduisaient en phonologie du français la très riche analyse descriptive des conditionnements morphologiques, syntaxiques et même sémantiques du sandhi et en proposaient une analyse qui cadrerait mal avec la vitrification empirique promue par la phonologie et la syntaxe génératives standards sous couvert d'algorithmique abstraite (Laks 2005). La question reste en effet celle des contraintes qui expliquent et motivent la non réalisation de la liaison dans des contextes où elle est phonologiquement possible, ce qui représente la très grande majorité des cas. Ceci constitue le problème de la liaison du point de vue épistémologique et phénoménologique. Dans des contextes phonologiques identiques (C-V), la liaison présente une tripartition : liaisons obligatoires, variables et impossibles. C'est cette tripartition qui doit être d'abord décrite et si possible motivée, à défaut d'être totalement explicitée.

Sensibles à cette problématique classique, au sein même de la grammaire générative, un certain nombre de travaux plus détaillés sur la liaison (Milner 1967, Selkirk, 1972, 1981, 1984) ont tenté de préciser les contraintes syntaxiques qui conditionnent la liaison en opérationnalisant notamment la force du lien syntaxique évalué en nombre de frontières majeures entre les mots. Ces analyses, fondées sur le réajustement des limites de mots pour les rendre poreuses et accessibles à la liaison, ou étanches et bloquantes, n'ont donné que très peu de résultats, car ils partageaient une conception aprioriste et rigide de la morphologie (mots et limites) et de la syntaxe (catégories et réaction) débouchant sur une conception *ad hoc* de la notion de cohésion

ou de force du lien. Dans des analyses présentées ailleurs et reprises ici, nous défendons *a contrario* qu'il faut partir des phénoménologies de l'oral en français, car ce sont elles qui attestent de la cohésion ou la force du lien. Sont prononcés comme un groupe unique les éléments qui sont en relation forte. On en déduira alors une syntaxe et une morphologie adéquates, nécessairement plastiques, variables, hétérogènes et déformables.

2.3. *La leçon des analyses anciennes*

Les positions classiques, antérieures à Schane, avaient parfaitement saisi ce point. Grammont 1914, 1933, Fouché 1959, Martinon 1913 et Clédat 1917 tâchent d'expliquer non la prononciation d'une consonne, muette partout ailleurs que devant mot à initiale Voyelle, ce qui est trivial, mais les contraintes, conditions et motivations de la liaison ou de son absence. **Les notions de cohésion syntaxique, sémantique, voire pragmatique y jouent un rôle central.**

3. Deux approches explicatives du phénomène de liaison en français

3.1. *La spécificité de la prosodie du français et son corrélat, à savoir le caractère flou des limites de mot en français*

Comme on le sait, le français, ne connaît à l'oral que des groupes intonatifs, groupes accentuels, groupes de souffle (selon les auteurs) : toutes entités qui correspondent à une longue suite de morphèmes sans césure interne d'aucune sorte, suite que l'on a coutume de désigner sous le nom de *mot phonologique*.

On aura garde de confondre la notion de mot phonologique avec celle de mot grammatical ou lexical : c'en est la négation même. Dire que le français ne connaît à l'oral que des mots phonologiques, c'est précisément dire que la notion banale de mot n'y a aucun statut et que les tronçons auxquels nous sommes accoutumés l'écriture n'y apparaissent pas. Contrairement en effet aux langues dites *nexus* qui conservent une identité phonétique aux éléments qu'elles agrègent à une unité principale, le français est une langue cursus qui fond les éléments composés en une unité unique indifférenciée (Pulgram 1970). Il s'ensuit des homophonies souvent relevées : *les petits pois sont verts/ les petits poissons verts, un port très joliment peint/ un portrait joliment peint, un*

nain valide/ un invalide etc.

Martinet 1965 rend compte de façon définitive du phénomène : « Il y a longtemps qu'on a fait remarquer que, si le français n'avait pas de graphie traditionnelle, il y a beaucoup de chances pour que quelque explorateur linguiste venu d'un autre continent soit tenté d'écrire en un seul mot, *jlaluidonne*, ce qu'on orthographie en fait en quatre mots ».

Il existe en linguistique française un très riche corpus de travaux qui reprennent et analysent l'idée fondamentale selon laquelle, en français, le mot ne constitue pas une unité phonologique et ne possède aucun statut théorique ou formel défini (Blanche-Benveniste & Chervel 1969: 211, Damourette & Pichon 1911-1927: 182, Troubetzkoy 1939: 296, 313, Pulgram 1970, Bybee 2001: 30, Morin & Kaye 1982: 291 et sv, Selkirk 1972). Ce n'est que dans la forme graphique, la tradition orthographique et la norme académique qu'il reçoit une délimitation précise car, comme le rappelle Catach 1968, « l'orthographe commence avec la séparation des mots ».

3.2. *Le rôle de la graphie dans la conservation des consonnes*

La graphie a joué depuis le 13^{ème} siècle un rôle de conservatoire de ces consonnes qui avaient chuté et ne transparaisaient plus éventuellement que dans le paradigme. Tout le travail dérivationnel de la langue s'est normativement appuyé sur ces consonnes graphiques (*long/longuement* etc.), renforçant leur statut de *consonnes latentes* selon la définition qu'en a donné Pichon 1938. On ne peut donc traiter cognitivement la liaison en faisant abstraction de la forme graphique qui constitue le reposoir interne (cognitif) et externe (dictionnaires orthographiques) des consonnes liées. Ainsi pour tout français, bien qu'il ne l'ait jamais prononcé en dehors de l'hymne national, *sang-impur* est une liaison possible (du moins non interdite ou impossible). Il en est de même de *salut-à-vous braves soldats du 17^{ème}*, un *long-été* (mais de *long/ en large*), *pot-à-lait* (mais *pot/ à tabac*). *A contrario*, comme le souligne Martinon 1913, *pas-t-à moi* est une faute d'orthographe orale, un *pataquès* (c'est l'origine du mot d'ailleurs) !

C'est pourquoi, comme nous l'avons défendu ailleurs dans Laks 2005, « nous proposons d'inscrire ***l'identité visuelle du mot*** dans la représentation cognitive en posant comme entrées lexicales des constructions auto-segmentalisées comprenant, outre des lignes phonologiques, sémantiques et syntaxiques, ***une ligne auto-segmentale de***

représentation graphique comprenant au moins la consonne finale et la limite de mot graphique, car, pour maîtriser les liaisons, spécialement celles postposées à une catégorie principale qui sont facultatives et peu fréquentes, « il faut se représenter mentalement le mot écrit ».

Ceci permet de rendre compte notamment du marquage possible des liaisons optionnelles dans des registres de langue très formels : *les gens habitués à faire cela* , *un événement imprévu*, *le temps aux plus belles choses se plaît à faire un affront*.

4. Trois types de pseudo-liaison obligatoire

Par définition, la liaison est un phénomène qui met en jeu la consonne finale d'un lexème et la voyelle initiale du lexème suivant. Il suit qu'on ne saurait parler de liaison quand des unités autres que les lexèmes, notamment des affixes ou des pseudo-morphèmes faisant partie d'une locution, perdent leur consonne finale devant voyelle. Comme nous le verrons, les unités concernées sont extrêmement nombreuses, et exhibent toutes la liaison prétendument obligatoire. Leur exclusion de la problématique de la liaison variable renforce ainsi la thèse selon laquelle les liaisons obligatoires *per se* sont rares, pour ne pas dire inexistantes.

4.1 Premier type de pseudo-liaison : l'allomorphie de certains préfixes

Soient par exemple les deux variantes *bi-* et *bis-* du préfixe signifiant à peu près « deux » ou « deux fois ». La forme longue [biz] figure devant voyelle ; la forme brève [bi] figure devant consonne : *bisaïeul* vs *biréacteur*. Il s'agit incontestablement d'un phénomène de sandhi externe, mais comme il ne met pas en cause un couple de lexèmes, on parle à son propos non de *liaison*, mais d'*allomorphie* (s'il fallait parler de liaison dans un cas de ce genre, il faudrait alors aussi parler de liaison en cas d'allomorphie d'un radical devant un suffixe à initiale vocalique : *petit* /*petit-esse*). Citons quelques autres préfixes de ce type : *tri-/tris-*, *dé-/dés-*, *mé-/més-*. Un cas proche concerne un phénomène de dénasalisation de la voyelle finale devant la voyelle initiale du radical : *non-* [nõ] / *non-* [nõn] (*non-actif*, *non-aligné*, *non-engagé*), *pan-* [pã] / *pan* [pan] (*panthéiste*, *panaméricain*). On peut encore citer les préfixes *sans-* et *sous-*. Dans leur cas, leur caractère de préfixe est indiscutable, du fait de la présence du trait d'union : *sans-abri*, *sans-emploi* ; *sous-alimenté*, *sous-homme*, *sous-officier*.

Quand le trait d'union est absent, l'appartenance à la catégorie des préfixes peut être mis en doute. Cependant, comme le montre Mathieu-Colas 1993, l'alternative *trait d'union/absence de trait d'union* est extrêmement fréquente. Il n'est que de prendre deux des exemples ci-dessus. Les mots *sans-abri*, *sans-emploi* ont un trait d'union quand ils sont employés comme noms et ils le perdent, sans raison, dans leur emploi adjectival :

un travailleur sans emploi ; une famille sans abri

Ces exemples illustrent deux cas de *pseudo-liaison obligatoire* : le segment *sans* n'y est pas une préposition mais un préfixe. Voici d'autres exemples d'expressions à préfixe *sans-* et *sous-*, qui exhibent le même comportement :

*sans apprêt, sans effort, sans égal, sans exception, sans excès, sans objet
sous abri, sous aucun prétexte, sous anesthésie, sous influence, sous un faux nom*

4.2. Deuxième type de pseudo-liaison : l'allomorphie de certains pronoms clitiques

Considérons les clitiques ayant une forme longue et une forme courte, tels les pronoms personnels : *nous* [nu/nuz], *vous* [vu/vuz], *ils* [il/ilz], *elles* [ɛl/ɛlz], *on* [ɔ̃/ɔ̃n], *en* [ɑ̃/ɑ̃n].

Si on suit l'analyse de Miller 1991, les pronoms clitiques sont assimilables à des affixes, et ce cas ne serait, du coup, pas distinct du précédent. Ce phénomène est bien extérieur à la problématique de la liaison en français. Les pronoms personnels clitiques s'unissent prosodiquement (et graphiquement, dans certaines langues, et même en français, pour *quelques-uns*) à un verbe, soit à gauche, soit à droite :

Tu viendras (pronom proclitique)

Viendras-**tu** ? (pronom enclitique)

Dans le deuxième exemple, le clitique porte un accent tonique évidemment non intrinsèque : c'est l'accent de groupe. On en déduit que les pronoms *moi*, *toi*, *lui*, *nous*, *vous*, *leur* quand ils sont au cas datif immédiatement à droite d'un verbe sont des pronoms *enclitiques accentogènes*, dans les termes de Garde 1968 :

Dis-moi la vérité ! Prête-nous 10 € !

De plus, ces clitiques peuvent s'enchaîner les uns aux autres :

Pierre a oublié son parapluie. Je le lui dirai (chaîne de proclitiques)

Ce livre m'intéresse. Prête-le moi (chaîne d'enclitiques)

De façon obligatoire, dans les chaînes de proclitiques, les pronoms personnels à consonne finale (*on, nous, vous, ils*) réalisent cette consonne devant les clitiques à voyelle initiale (*en, y*) ainsi que devant un verbe à voyelle initiale : *Je vous en ai parlé.*

Au cas des pronoms personnels proclitiques à consonne finale, il faut associer celui du pronom relatif proclitique *dont* : *les gens dont on parle.*

De façon obligatoire également, dans une chaîne d'enclitiques, l'éventuelle consonne finale du verbe qui la précède est réalisée devant un enclitique à initiale Voyelle, et l'éventuelle consonne finale d'un clitique se réalise si le clitique suivant est à initiale vocalique : *Fais-y attention ; donne-nous en.*

Quand le verbe se termine par une voyelle, il se produit une sorte de pataqués grammatical obligatoire entériné par l'orthographe :

Vas-y

Chante-t-il ? Viendra-t-il ?

Parce que tous ces pronoms clitiques sont pour nous des flexions (à la fois personnelles et casuelles) et non des mots, nous les excluons théoriquement de la phénoménologie de la *liaison en français*. Cela réduit d'autant la part des liaisons dites obligatoires, comme nous l'avons déjà signalé.

La question peut être légitimement posée de savoir si les adverbes d'intensité ou de degré *fort, très, bien, trop, tout, plus* et *moins* ne sont des proclitiques des adjectifs :

C'est bien agréable

En français classique, le trait d'union est usuel entre *très* et l'adjectif : *je suis votre*

très-obéissant serviteur. Le caractère obligatoire de la liaison semble toutefois dans le cas des autres adverbes ne pas avoir un caractère absolu.

4.3. Troisième type de pseudo-liaison : à l'intérieur des expressions locutionnelles

Parmi les expressions adverbiales locutionnelles colligées par Gross 1986, on en relève environ 60 qui comportent un phénomène de sandhi externe obligatoire, telles :

de fond en comble, au pis aller, comme tout un chacun, à bras ouverts, du tout au tout, au cas où, en temps utile, avis aux amateurs, en tout et pour tout, bout à bout, c'est-à-dire, le cas échéant, comme par un fait exprès, mais enfin !, contre vents et marées, mieux encore, corps et âme, mot à mot, corps et biens, d'ores et déjà, petit à petit, d'un bout à l'autre, pour rien au monde, d'un instant à l'autre, de bout en bout, qui pis est, qui plus est, tant et plus ...

Pour soutenir l'idée qu'il y a des liaisons au sein des locutions, il faudrait apporter la preuve que leurs composants, séparés par des espaces typographiques, sont des mots. Mais ce ne semble pas être le cas. Une expression comme le mot *pomme de terre* pourrait aussi bien s'écrire *pommedeterre* ; une évolution de la convention orthographique est encore possible, comme ç'a été le cas pour *lorsque* (< *lors que*), *quelquefois* (< *quelque fois*) et *puisque* (< *puis que*). Dans *pomme de terre*, les éléments *pomme* et *terre* ne contribuent pas au sens global du mot. Ce sont des signifiants qui ont été dépossédés de leur signifié. Ayant été déchus de leur signifié, ils ne sont plus des signifiants : ni lexèmes, ni morphèmes. Dans *lorsque* et *puisque*, ou encore dans *lierre, nombril, aujourd'hui, dinde, belle lurette, en nage*, les éléments constitutifs étymologiques ne sont pas reconnus par les locuteurs comme étant des morphèmes. Dans d'autres expressions, telles *de fond en comble, comme tout un chacun, d'ores et déjà*, certains éléments peuvent être reconnus isolément, mais on ne parvient pas à calculer le sens de l'ensemble à partir d'eux. Ce sont tout compte fait des suites de phonèmes, autrement dit des *mots simples*. On ne saurait donc y trouver des liaisons.

Voilà pourquoi il faut, si on se place du point de vue synchronique, éliminer de la problématique de la *liaison* les phénomènes de sandhi (interne) observables au sein des locutions. Nous les appelons *phénomènes de soudage*.

4.4. Première conclusion

Dans la littérature sur la liaison, beaucoup d'exemples sont hors de propos, qui concernent des préfixes, des clitiques et des composants non signifiants à l'intérieur de locutions. Tous ces cas, qui mettent en cause des expressions extrêmement fréquentes, sont réputés à tort concerner le phénomène de la liaison obligatoire. Celui-ci se révèle donc être moins fréquent qu'on le croit. D'autres phénomènes particuliers, qui font l'objet de la partie suivante de cet article, vont nous conduire à remettre en question la notion même de *liaison obligatoire*.

5. Le soudage au sein du bloc déterminant du Syntagme Nominal doit être distingué de la liaison

Appelons *bloc déterminant dans le SN* l'ensemble formé par le ou les déterminants au sens strict du terme, suivi(s) d'un éventuel adjectif antéposé :

quelques amis

plusieurs autres amis

les autres anciens amis

5.1. Le soudage de l'adjectif antéposé et du nom qu'il détermine

L'essentiel sur la composition soudée de l'adjectif antéposé et du nom qu'il détermine a été dit par Grammont 1933, mais dans des termes assez généraux :

Il est de règle en français, d'une manière générale, que les liaisons consonantiques se font toujours dans l'intérieur d'un groupe rythmique et ne se font jamais d'un groupe rythmique au suivant (...). Ainsi l'adjectif qui précède le nom fait partie du même groupe rythmique que le substantif qu'il qualifie et sa consonne finale se lie; mais quand l'adjectif est placé après le nom dont il est attribut, il appartient à un autre groupe rythmique et la consonne finale du nom ne se lie pas sur lui.

Il est de fait frappant de constater que l'adjectif antéposé se lie, en général de façon obligatoire, avec le nom qu'il détermine, alors que l'adjectif postposé ne se lie pas au nom qu'il détermine :

grand ami, sérieux échec [grātami], [serjøzeʃek] vs *[grāami], ?[serjøʃek]
mort affreuse, maison agréable *[mɔrtafɾøz], *[mezõnagreabl]

Le même phénomène s'observe quand c'est la flexion vocalique du pluriel de l'adjectif qui se lie au nom qu'il détermine :

de beaux enfants [dəbozãfã] vs *[dəboãfã]
d'agréables amitiés [dagreabləzamitje] vs *[dagreablamitje]

Tous les adjectifs antéposables ont-ils cette propriété ? Une étude au cas par cas de cette catégorie devrait apporter une réponse. Les adjectifs antéposés les plus fréquents qui peuvent se lier le font obligatoirement (cf. Wilmet 2003: 239 et sqq.). Voici ceux qui s'antéposent à 96,72 % selon Wilmet : *grand, petit, bon, jeune, beau, vieux*. Par exemple, s'antéposent et se lient :

- les « caractérisants non stricts, numéraux et personnels » (Wilmet) : numéraux ordinaux, l'adjectif *propre* (*mes propres opinions*), les adjectifs préfixés en *in-* (*d'inutiles efforts*)
- les adjectifs à sens relatif (*de petits éléphants ; de gigantesques abeilles*)
- les couples d'adjectifs contradictoires qui « installent le nom au centre d'une filière » (Wilmet) : *nouveaux amis/anciens amis*
- les adjectifs à redondance ou affinité sémique (*regrettables agissements, rudes épreuves, chers amis*).

5.2. Le soudage du déterminant avec le nom qu'il détermine

Les déterminants monosyllabiques, quand ils précèdent immédiatement le nom qu'ils déterminent, se lient obligatoirement quand ils ont une finale consonantique. Sont concernés, entre autres :

- les articles : *les, des, un*
- les possessifs et apparentés : *mes, nos, mon, les propres N*
- les démonstratifs : *cet, ces*
- des quantifieurs de divers types : *aucun, plusieurs, quelques, tout ; deux, trois, cent ; différents, divers, certains ; les mêmes, les autres ; le premier, le second ; le dernier ; le prochain ; de fréquents, d'innombrables, de nombreux*

Le sandhi interne est de mise. Il existe toutefois des exceptions ponctuelles. S'agissant par exemple des déterminants numériques cardinaux, on rencontre certes par exemple *deux euros* [døzøro] ou [døøro]. Il n'en reste pas moins que la liaison des numériques cardinaux est en règle générale obligatoire :

deux ans, deux enfants, trois amis, dix ans, cent ans ...

Dans la logique morphosyntaxique que nous adoptons, ces cas ne correspondent donc pas à des liaisons, mais de composition soudée, ou partiellement soudée. Le(s) déterminant(s) se soude(nt) au nom qu'il(s) détermine(nt). On a vu précédemment que les adjectifs antéposés se soudent au nom qu'ils déterminent. Les différents éléments du bloc déterminant se soudent au nom qu'ils déterminent. « Soudure » signifie que :

- ils forment un bloc prosodique tel que c'est la dernière syllabe (ou l'éventuelle unique syllabe) du nom tête qui porte l'accent du SN tout entier
- aucune insertion n'est possible entre les éléments du groupe, mises à part certaines incises.

Les éléments du bloc déterminant ont donc deux des trois principales propriétés reconnues aux clitiques. Il leur manque celle d'être des monosyllabes. Si les éléments du bloc pouvaient être assimilés à des clitiques, on pourrait alors faire la généralisation suivante :

La liaison obligatoire n'existe pas. Elle ne correspond pas à un phénomène de l'oral, mais à un soudage morpho-lexical produit par l'usage.

Conclusion

Les principaux facteurs explicatifs de la liaison en français ont été identifiés par la tradition grammaticale (Clédat, Grammont, Martinet notamment). Mais ces analyses sont trop générales : elles ne sont pas explicites, elles ont donc un pouvoir prédictif faible. Pour remédier à ces inconvénients, il faudrait construire une grammaire des environnements syntaxiques pertinents, connectée à un dictionnaire exhaustif des mots liaisonnants et non liaisonnants. Un tel dictionnaire serait composé de :

- un glossaire des mots à consonne finale (au singulier) qui peuvent se lier
- un glossaire des mots à consonne finale (au singulier) qui ne peuvent pas se lier

Le dictionnaire comporterait aussi des glossaires d'expressions parfois identifiées à tort comme liaisonnantes, mais relevant en fait des phénomènes de *pseudo-liaison* (§ 4) et de *soudage* (§ 5) : clitiques à consonne finale, éléments internes aux locutions, adjectifs antéposables. Une grammaire spécifierait en outre, par exemple :

- les environnements syntaxiques propices à la liaison optionnelle des flexions : par exemple, dans les verbes, la liaison entre l'auxiliaire et le participe passé ; dans les expressions à verbe support, la liaison entre le verbe support et le prédicats ; dans le SN, la liaison de la tête nominale avec un adjectif post-posé ; dans la relation Nom-Adjectif Relationnel (*les bières allemandes, les conflits armés*) ; dans les coordinations de constituants du même ordre (*belles et jolies ; parents et enfants*)
- les environnements syntaxiques qui interdisent toute liaison, par exemple entre les syntagmes déplacés à gauche et le reste de la phrase (ex. *à quels amis as-tu parlé* [*amizaty] ; *quand arriveras-tu ?* [*kâta]).

Références

- Blanche-Benveniste, Claire & André Chervel. 1969. *L'orthographe*. Paris : Maspero.
- Bonami, Olivier, Gilles Boyé & Jesse Tseng. 2005. Sur la grammaire des consonnes latentes ». *Langages* 158. 89-100.
- Bybee, Joan. 2001. *Phonology and Language Use*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Catach, Nina. 1968. *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*. Genève: Droz.
- Clédat, Léon. 1917. *Manuel de phonétique et de morphologie*. Paris: Hachette.
- Damourette, Jacques & Edouard Pichon. 1911-1946. *Des mots à la pensée*. Paris: Vrin
- Encrevé, Pierre. 1988. *La liaison avec et sans enchaînement. Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Paris: Le Seuil.
- Fouché, Pierre. 1959. *Traité de prononciation française*. Paris: Klincksieck.
- Garde, Paul. 1968. *L'accent*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Grammont, Maurice. 1914. *Traité pratique de prononciation française*. Paris: Delagrave.

- Grammont, Maurice. 1933. *Traité de phonétique*. Paris: Delagrave.
- Gross, Maurice. 1986. *Syntaxe de l'adverbe*. Paris: Astrill.
- Laks, Bernard. 2005. La liaison et l'illusion. *Langages*, 158.101-26.
- Laks, Bernard. 2007. Les hommes politiques français et la liaison (1908-1999). In L. Baronian et F. Martineau (eds), *Modéliser le changement : Les voies du français*, Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Martinet, André. 1965. Le mot. *Diogène* 51. 39-53.
- Martinon, Philippe. 1913. *Comment on prononce le français. Traité complet de prononciation pratique avec les noms propres et les noms étrangers*. Paris: Larousse.
- Mathieu-Colas, Michel. 1993. *Les mots à trait d'union*. Paris: Didier-Erudition.
- Miller, Philip. 1992. *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*. New York: Garland Publishing.
- Milner, Jean-Claude. 1967. French Truncation Rule. *Quarterly Progress Report of the Research Laboratory of Electronics*. MIT, 86.
- Morin, Yves-Charles & Jonathan Kaye. 1982. The syntactic bases for French Liaison. *Journal of Linguistics* 18. 291-330.
- Palsgrave, Jehan. 1530 (2003). *L'esclaircissement de la langue françoise, composé par maistre Jehan Palsgrave, Angloys, natyf de Londres et gradué de Paris*. Paris: Honoré Champion.
- Pichon, E. 1938. Genre et questions connexes (sur les pas de Mlle Durand). *Le français moderne* 6. 107-126.
- Pulgram, E. 1970. *Syllable, Word, Nexus, Cursus*. La Haye: Mouton
- Shane, Sandford A. 1967. L'élision et la liaison en français. *Langages* 8. 37-59.
- Shane, Sandford A. 1968. *French Phonology and Morphology*. Cambridge, Mass: MIT Press.
- Selkirk, Elisabeth O. 1972. *The Phrase Phonology of English and French*, MIT.
- Selkirk, Elisabeth O. 1981. *The Phrase Phonology of English and French*. New York: Garland.
- Selkirk, Elisabeth O. 1984. *Phonology and syntax : the relation between sound and structure*. Current Studies in Linguistics Series 10. Cambridge, Mass: MIT Press.
- Thurot, Charles. 1881-1883. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^{ème} siècle, d'après les témoignages des grammairiens*. Paris: Bibliothèque Nationale.
- Troubetzkoy, Nikolai S. 1939 (1969). *Principes de phonologie*. Paris : Klincksieck.
- Wilmet, Marc. 2003. *Grammaire Critique du français*. Bruxelles: Duculot.